

## CONSEIL MUNICIPAL du 12 octobre 2020

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, BARDIN Stéphane.

Adjoints : FUENTES Carmen, ROCHE Philippe, AURIER Evelyne, QUINET Eliane.

Conseillers Municipaux : BERGER Frédéric, BOSSARON Pascal, BOUHIER Emmanuel, BAYLE Léa, JAFFEUX Christine, MENDES Teddy, PINON Sandra, RAYNAUD Catherine, RICHARD Charles-Henri.

Absent : ABAD Mickaël (Pouvoir Léa BAYLE).

En début de séance, Stéphane BARDIN informe que les comptes-rendus des réunions de commissions seront affichés en mairie.

- **S.I.E.G. du Puy-de-Dôme - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC.**

- **Réfection lanternes vétustes prioritaires.**

Il est nécessaire de remplacer de nombreux candélabres vétustes, 10 d'entre eux sont jugés prioritaires.

Monsieur le Maire demande l'inscription au programme Eclairage Public 2021 du S.I.E.G. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le devis estimatif des travaux d'un montant de 8 402.40 € TTC avec un fonds de concours de la commune de 3 502.40 € TTC. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec le S.I.E.G.

- **Rénovation du parc d'éclairage - Projet 2021/2022.**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de remplacer de nombreux candélabres vétustes et présente le diagnostic énergétique d'éclairage public de la commune établi par Mr KARABULUT du Sieg.

Ce diagnostic établit 3 propositions de rénovation :

1. Proposition de rénovation prioritaire 1 = 149 lanternes à rénover pour un montant des travaux (€ HT) de 95 770 € dont la part communale (€ HT) est de 47 885 €.
2. Proposition de rénovation prioritaire 2 = 175 lanternes à rénover pour un montant des travaux (€ HT) de 112 140 € dont la part communale (€ HT) est de 56 070 €.
3. Proposition de rénovation complète en LED = 255 lanternes à rénover pour un montant des travaux (€ HT) de 154 440 € dont la part communale (€ HT) est de 77 220 €.

**Stéphane BARDIN** propose à minima l'option 2 et dit que le planning des travaux pour le SIEG est plein jusqu'à fin 2021. Si la proposition de rénovation total est retenue, le SIEG, ayant un cahier des charges bien plein, remplacera en 2021 que les 10 lampadaires vétustes prioritaires et le reste serait fait dans le temps jusqu'en 2025. Lors du renouvellement, la rénovation s'effectuera village par village jusqu'à ce que l'ensemble du village soit terminé.

**Philippe ROCHE** dit qu'il vaut mieux prendre la rénovation complète et investir sur 5 ans. Il y aura certainement des économies d'énergie.

**Stéphane BARDIN** dit qu'il y a eu des interrogations sur la garantie des lampes LED en extérieur, qu'il a fallu du temps pour mettre au point mais aujourd'hui c'est fiable et le prix de la LED est moindre.

Une question est posée en ce qui concerne la pollution lumineuse.

L'éclairage place de l'église le week-end va-t-il être réduit ?

**Stéphane BARDIN** dit que nous sommes très en retard sur l'éclairage public et que si nous voulons éviter de revenir dans 3 ans il serait bien de voter pour la totalité. Les 10 lampes vétustes prioritaires seront faites en 2021 sur la rue des batailles à Aubiat, rue des Vallières à Chazelles, grande rue et rue des lattes à Persignat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la proposition N°3, autorise Monsieur le Maire à inscrire au Programme Eclairage Public 2021 du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme des travaux suivants : Rénovation du parc éclairage.

- **RENOVATION DE L'IMMEUBLE COMMUNAL 13 PLACE DE L'EGLISE.**

Ce point est reporté, un rendez-vous est prévu avec Mme Mougel, notre trésorière, pour une analyse financière de la commune et donner les capacités d'endettement pour les projets en perspectives.

- **EXTENSION DE RESEAUX CHEMIN DES FOSSES.**

- **Approbation devis extension réseau AEP. Extension réseaux eau potable – Enedis – télécom.**

Dans le cadre de la demande de Permis de construire déposé par Monsieur et Madame FUENTES, le 30/04/2020, il convient de procéder à l'extension du réseau communal d'eau potable – ENEDIS – TELECOM, chemin des fossés à Aubiat.

Monsieur le Maire présente les devis IRRMANN-PAPON pour un montant total de 11 857.56 € HT réparti comme suit : Réseaux AEP pour un montant de 6 873.68 € HT soit 8 248.42 € TTC et Réseaux ENEDIS – TELECOM pour un montant de 3 007.20 € HT soit 3 608.64 € TTC.

Mme FUENTES ne prend pas part au vote. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées des membres présents et représentés, approuve le devis IRRMANN-PAPON, soit un montant total de 9 882.88 € HT (11 857.56 € TTC), précise que la dépense sera inscrite au budget Commune 2020 section Investissement à l'opération 107 Extension de réseaux.

- **Extension réseau eaux usées chemin des Fossés.**

Dans le cadre de la demande de Permis de construire déposé par Monsieur et Madame FUENTES, le 30/04/2020, il convient de procéder à l'extension du réseau communal d'eaux usées, chemin des fossés à Aubiat. Monsieur le Maire présente les devis IRRMANN-PAPON pour un montant total de 11 857.56 € HT réparti comme suit : Frais chantier pour un montant de 230.00 € HT soit 276.00 € TTC et Réseaux Eaux usées pour un montant de 16 441.20 € HT soit 19 729.44 € TTC.

**S. Bardin** : Dans le cadre du PLUI, pour les terrains constructibles, la commune est dans l'obligation d'amener les réseaux devant les parcelles.

**P. Roche** : Pour l'extension d'eau potable il n'est pas possible de se raccorder vers la serre de B. Prévault, la solution la moins onéreuse est de passer par la rue neuve.

Mme FUENTES ne prend pas part au vote. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées des membres présents et représentés, approuve le devis IRRMANN-PAPON, soit un montant total de 16 671.20 € HT (20 005.44 € TTC), et précise que la dépense sera inscrite au budget Assainissement 2020 section Investissement 2020, Opération 100 Extension Chemin des fossés.

- **SIEG Extension réseau basse tension chemin des Fossés.**

Dans le cadre de la demande de Permis de construire déposé par Monsieur et Madame FUENTES, le 30/04/2020, il convient de procéder à l'extension du réseau d'alimentation basse tension sur le chemin des fossés à Aubiat. Monsieur le Maire présente le devis estimatif fourni par le SIEG pour un montant total HT de 9 900.00€ avec une participation communale de 1 280.00 € (178.00 mètres – fouille remise).

Mme FUENTES ne prend pas part au vote. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées des membres présents et représentés, approuve l'estimation du S.I.E.G., autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à engager les travaux et précise que la dépense sera inscrite au budget communal 2020– section d'investissement – opération 107 « création & extension de réseaux ».

- **ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE TERRITORIALE (ADIT).**

Stéphane BARDIN présente l'ADIT, dit que cet organisme travaille déjà avec la commune d'Aubiat pour l'instruction des permis de construire et pourra aussi aider sur la voirie, l'eau et l'assainissement, l'environnement, bâtiments publics, les droits du sol, le juridique, le RGPD, projets structurants...et propose d'adhérer en 2021 jusqu'à terme des projets.

- Par délibération en date du 14 mars 2017 et conformément à l'article L.5511-1 du CGCT, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a approuvé la création et les statuts d'une agence départementale d'ingénierie territoriale (ADIT), sous la forme d'un établissement public administratif rattaché au Département du Puy-de-Dôme. Suite au désengagement progressif des services de l'État, qui se concrétise notamment par la disparition de l'ATESAT, cette agence a donc pour objet de

proposer aux communes et EPI du département du Puy-de-Dôme, une assistance technique et un rôle d'appui. Les adhérents de l'ADIT sont soit des communes et groupements de communes éligibles au sens des articles R. 3232-1 et D. 3334-8-1 du code général des collectivités territoriales, soit des communes non éligibles et de moins de 2000 habitants, soit des communes et groupements de communes autres que les deux catégories précédentes.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le quorum étant atteint, le Conseil municipal décide d'adhérer à l'agence départementale d'ingénierie territoriale à compter de l'année 2021, d'autoriser, conformément aux statuts de l'agence, le maire à représenter la commune au sein des organes de gouvernance de l'agence et à désigner son suppléant, d'approuver le versement de la cotisation annuelle, basée sur la population DGF, correspondant à l'offre de service choisie, à savoir ; 5 €/hbt tous domaines, d'autoriser le maire à solliciter l'agence pour toute commande correspondant soit à l'offre de services de base souscrite, soit en tant que de besoin à des prestations liées à l'offre de services complémentaire, cette dernière offre donnant lieu à une facturation spécifique supplémentaire par l'agence, et à signer les actes et décisions afférents, si le l'offre souscrite le permet.

- **APPROBATION DEVIS A2EG – DEPOSE LUMINAIRES ET POSE DALLES LED.**

- **Annule et remplace délibération 34-2020.**

Monsieur le Maire indique que le devis présenté pour la délibération 34/2020 concernant la création d'un plafond coupe-feu dans l'école d'Aubiat et la nécessité de déposer et reposer les luminaires lors des travaux était incomplet et présente un nouveau devis complet comprenant la dépose des luminaires et la pose de dalles LED. Madame Pinon ne prend pas part au vote.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le devis A2EG d'un montant de 1 422.00 € HT soit 1 706.40 € TTC, autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande et précise que la dépense sera inscrite à l'opération 115 – Ecole d'Aubiat - du budget communal 2020.

- **PROTECTION INCENDIE – APPROBATION DEVIS TERRASSEMENT.**

- **Réserve incendie Champs Chabanne. Terrassement chemin d'accès.**

Il est nécessaire de terrasser le chemin d'accès à la réserve incendie située à Champs Chabanne et de préparer la pose d'un portail. Mme Christine JAFFEUX ne prend pas part au vote. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées des membres présents et représentés, approuve la proposition FBTP pour un montant de 1 980.00€ HT, soit 2 376.00€ TTC, rappelle les crédits prévus au budget communal 2020 (opération 111 – Défense Incendie) et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour traiter ce dossier.

- **Réserve incendie Champs Chabanne. Installation d'un portail.**

Monsieur le Maire informe les élus de la nécessité d'installer un portail sur l'accès à la réserve incendie située Champs Chabanne. Mme Christine JAFFEUX ne prend pas part au vote. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la proposition BRICOMARCHE pour un montant de 95.92€ HT, soit 119.90€ TTC, rappelle les crédits prévus au budget communal 2020 (opération 111 – Défense Incendie) et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour traiter ce dossier.

- **ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019.**

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (R PQS) d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

- **ASSISTANCE MAITRE OUVRAGE.**

- **Approbation devis FG Consultants Assainissement.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le devis FG CONSULTANTS ASSAINISSEMENT d'un montant de 1 500.00 € HT soit 1 800.00 € TTC pour assister la commune dans le suivi des stations d'épuration d'Aubiat et de Persignat, précise que la dépense sera effectuée à la section de fonctionnement du budget assainissement 2020 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour passer commande.

- **ECOLE DE CHAZELLES.**

- **Approbation du devis photocopieur.**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de remplacer le photocopieur de l'école de Chazelles. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le devis KODEN Photocopieur A4 A3 Sharp d'un montant de 1 530.00 € HT soit 1 836.00 € TTC, autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande.

- **DIVERS.**

- **Eclairage public:** Arrêté pour le paramétrage du 28/10/2020 au 30/04/2021 de 23h00 à 6h30. Place de l'église à Aubiat et place des tilleuls à Chazelles arrêt à minuit le week-end.

- **Scolaire – Aire de jeux :** Il faut consulter plusieurs fournisseurs pour obtenir différents devis, pourquoi pas une table de ping pong, des tables de pique-nique, des bancs. Stéphane ne veut pas enfermer les enfants avec des grillages mais préfère des petites clôtures en rondins de bois pour délimiter la surface de l'aire de jeux.

P.ROCHE demande si c'est toujours le même emplacement.

S. BARDIN : OUI c'est en face du restaurant de Chazelles sur le terrain de boules de pétanques. Avec la commission Scolaire&Périscolaire nous avons prévu de nous rendre sur place le 21 octobre pour une visite du site.

- **Prochaines dates des conseils municipaux.**

16 Novembre à 20h30.

14 Décembre à 20h30.